

CHARTE DU PUBLIC

Toute personne du public s'engage à :

- respecter les consignes données par les surveillants et l'administration
- éteindre les téléphones portables et s'abstenir de tout bruit durant le déroulement de l'épreuve et dans les couloirs de l'établissement
- faire preuve d'un comportement correct et d'une discrétion absolue
- ne perturber en aucune façon le candidat et le jury durant les épreuves
- s'abstenir de manifester une quelconque appréciation sur la prestation du candidat
- s'abstenir de tout commentaire sur les épreuves dans les locaux de l'INP

Toute prise de note ou enregistrement est interdit pendant le déroulement des épreuves.

Il est interdit de :

- communiquer avec le candidat
- prendre des photographies dans les locaux de l'INP

Le président du jury se réserve le droit d'interdire l'entrée de la salle à toute personne ne respectant pas les consignes ci-dessus.

Le président du jury



Hervé LEMOINE

INFORMATION DESTINEE AU PUBLIC

ASSISTER AUX EPREUVES ORALES DES CONCOURS 2022 DE CONSERVATEUR ET CONSERVATEUR TERRITORIAL DU PATRIMOINE.

Les épreuves orales d'admission qui se déroulent à l'Institut national du patrimoine (INP), 2, rue Vivienne, 75002 Paris, sont publiques et ouvertes à toute personne majeure aux conditions suivantes :

- les réservations des places destinées au public seront ouvertes à compter du 24 octobre 2022 ;
- les inscriptions se font dans la limite des places disponibles ;
- les candidats déclarés admissibles ne sont pas autorisés à assister à une épreuve avant qu'ils n' y aient eux-mêmes participé ;
- la réservation des places destinées au public est limitée à deux créneaux horaires par jour ;
- les horaires indiqués sont les horaires de passage des candidats devant le jury ;
- toute personne du public doit se présenter au plus tard 10 minutes avant le début de l'épreuve. Les retardataires ne seront pas admis ;
- toute personne du public doit présenter une pièce d'identité ;

Le public doit respecter la charte du public.

Pour s'inscrire, contacter le 01 44 41 16 41.